

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 24 mai 2022

Compte-rendu affiché le 31 mai 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Stéphane GONZALEZ lors du  
vote du compte administratif

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Ikrame TOURI à David HORNUS, Aïcha BEZZAYER à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON,

Membre absent lors du vote du compte  
administratif :

Marylène MILLET

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET  
ANNEXE LA MOUCHE

Délibération : 05.2022.086

Transmis en préfecture le : 31/05/2022

**RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD**

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville, dans le cadre du budget annexe La Mouche, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021, ainsi que les dernières écritures réalisées durant la journée complémentaire. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable public.

Ce compte administratif est à la fois marqué par la poursuite des efforts engagés depuis le début du mandat et par les ajustements nécessaires de la crise sanitaire et économique.

Les dépenses de gestion (dépenses réelles sauf exceptionnelles et charges financières) s'élèvent à 722 555,81 € (soit une hausse de 27,8% par rapport à 2020, année marquée par la crise sanitaire).

Les recettes de gestion (recettes réelles sauf exceptionnelles) sont de 704 709,25 € soit +22,2% par rapport à 2020.

Les dépenses d'équipement (travaux, études, subventions d'équipements versées et achats d'équipements) s'élèvent à 4 427,46 € (27 741,22 € en 2020).

L'exécution budgétaire 2021 fait apparaître les réalisations suivantes :

- des dépenses de fonctionnement pour 752 119,59 €
- des recettes de fonctionnement pour 752 119,59 €  
soit un résultat de clôture 2021 en fonctionnement de 0,00 €
- des dépenses d'investissement pour 31 476,60 €
- des recettes d'investissement pour 43 005,00 €  
soit un résultat de clôture 2021 en investissement de 11 528,40 €
- des restes à réaliser 2021 en dépenses d'investissement pour 4 427,46 €
- des restes à réaliser 2021 en recettes d'investissement pour 0,00 €

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 752 119,59 €**

	RECETTES	CA 2020	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
013	ATTÉNUATION DE CHARGES		9 400,00 €	9 400,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS PRESTATIONS DE SERVICE	53 963,18 €	79 900,00 €	56 254,51 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	49 959,00 €	122 000,00 €	62 520,84 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	472 673,14 €	628 342,04 €	576 533,90 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	43,27 €		29 720,34 €
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>576 638,59 €</b>	<b>839 642,04 €</b>	<b>734 429,59 €</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 098,00 €	17 690,00 €	17 690,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>592 736,59 €</b>	<b>857 332,04 €</b>	<b>752 119,59 €</b>

- Atténuations de charges

Il s'agit d'indemnités journalières liées à des arrêts maladie.

- **Produit des services**

Les produits des services correspondent aux prestations tarifaires proposées aux usagers (28,3 k€ pour l'activité cinéma, 26,6 k€ pour l'activité spectacle et 1 k€ pour le bar). Celles-ci ont exécutées à hauteur de 70 % des prévisions, elles sont néanmoins en progression de +2,2 k€ par rapport au réalisé 2020.

- **Dotations, subventions et participations reçues**

Dans le cadre des activités cinéma/spectacle, La Mouche a perçu des subventions du Centre National du Cinéma (9,9 k€), de la Région AURA (13,4 k€), de la Direction régionale des Affaires culturelles (19 k€), de la Fédération nationale des cinémas français (189 €), de la Métropole de Lyon (11,5 k€) et de l'Office national de diffusion artistique (1,6 k€).

- **Autres produits de gestion courante**

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal Ville pour financer le déficit du budget annexe La Mouche (576,5 k€).

- **Produits exceptionnels**

Ce chapitre est constitué de remboursements exceptionnels, ainsi que de régularisations de charges ayant donné lieu à des écritures comptables.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 17 690,00 €  
(Amortissements)

**LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 752 119,59 €**

DÉPENSES		CA 2020	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	239 121,31 €	427 943,00 €	345 790,18 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	297 713,40 €	346 825,26 €	345 309,80 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 524,02 €	48 000,00 €	31 455,83 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	42,80 €	5 000,00 €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>565 401,53 €</b>	<b>827 768,26 €</b>	<b>722 555,81 €</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 335,06 €	29 563,78 €	29 563,78 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>592 736,59 €</b>	<b>857 332,04 €</b>	<b>752 119,59 €</b>

- **Charges à caractère général**

Les charges à caractère général ont été réalisées pour 345,8 k€ soit 81 % du budget prévisionnel. L'activité cinéma représente 23,1 k€, l'activité spectacles 274,6 k€. Les autres dépenses sont des dépenses communes (petit équipement par exemple) ou d'entretien de bâtiments (maintenance, fluides, frais de nettoyage...).

L'exercice 2021 marque une augmentation de ces dépenses de 45 % par rapport au réalisé 2020, ce qui s'explique par des saisons culturelles tronquées par la pandémie sanitaire, la reprise et la réalisation partielle des activités de La Mouche.

- Charges de personnel

Les charges de personnel, refacturées par le budget principal Ville au budget annexe La Mouche, s'élèvent à 345,3 k€ en 2021. Ces dépenses sont brutes car on retrouve en recettes de fonctionnement les indemnités journalières en atténuations de charges (013).

- Autre charges de gestion courante

Il s'agit notamment des droits d'auteurs (SACEM, SACD...) relatifs à la location de films, diffusions cinématographiques et représentations de spectacles (28,2 k€), ainsi que de régularisations de recettes ayant donné lieu à des écritures comptables.

- Opérations d'ordre

Opérations de section à section : 29 563,78 €  
(Amortissements)

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 43 005,00 €**

RECETTES		BP 2021 + DM + Restes à réaliser 2020	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021
001	EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTE INVEST.	13 441,22 €	13 441,22 €	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	2 426,22 €		
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>15 867,44 €</b>	<b>13 441,22 €</b>	<b>0,00 €</b>
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	29 563,78 €	29 563,78 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>45 431,22 €</b>	<b>43 005,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

La nature 001 « Excédent ou déficit reporté en investissement » correspond au résultat excédentaire de l'exercice 2020.

- Subventions d'investissement reçues

Une subvention d'équilibre en investissement versée par le budget principal Ville était prévue au budget 2021. Le versement de celle-ci n'a finalement pas été nécessaire.

- Opérations d'ordre

Opérations de section à section : 29 563,78 €  
(Amortissements)

**LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 31 476,60 €**

DÉPENSES		BP 2021 + DM + Restes à réaliser 2020	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 741,22 €	13 786,60 €	4 427,46 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>27 741,22 €</b>	<b>13 786,60 €</b>	<b>4 427,46 €</b>

040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	17 690,00 €	17 690,00 €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>45 431,22 €</b>	<b>31 476,60 €</b>	<b>4 427,46 €</b>

- **Dépenses d'équipement et subventions versées**

Ce chapitre comporte à la fois des dépenses au solde des marchés des travaux de rénovation de La Mouche, et des dépenses d'équipement liées à l'activité (micro, mobilier, plastifieuse...) et au bâtiments (gradins, volets coupe flux...).

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 17 690,00 €  
(Amortissements)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°03.2021.029 du 25 mars 2021 relative au vote du budget primitif 2021 ;

Vu la délibération n°12.2021.164 du 09 décembre 2021 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe La Mouche ;

Vu la délibération du 24 mai 2022 relative à la constatation du compte de gestion 2021 établi par le comptable public pour le budget annexe La Mouche ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 19 mai 2022 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

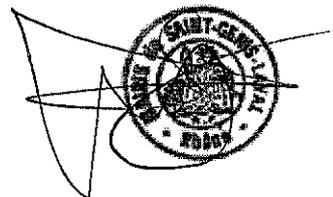
- **APPROUVER** le compte administratif du budget annexe La Mouche de l'exercice 2021.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Stéphane GONZALEZ**, 1er adjoint, président de séance



**Elu n'ayant pas pris part au vote :**

Marylène MILLET

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.

